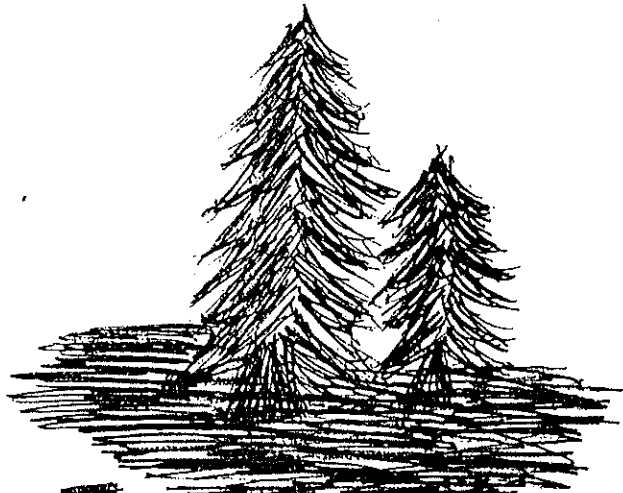


- SAINT ROMAIN LACHALM -

**ECHOS**

---



**DE NOS**

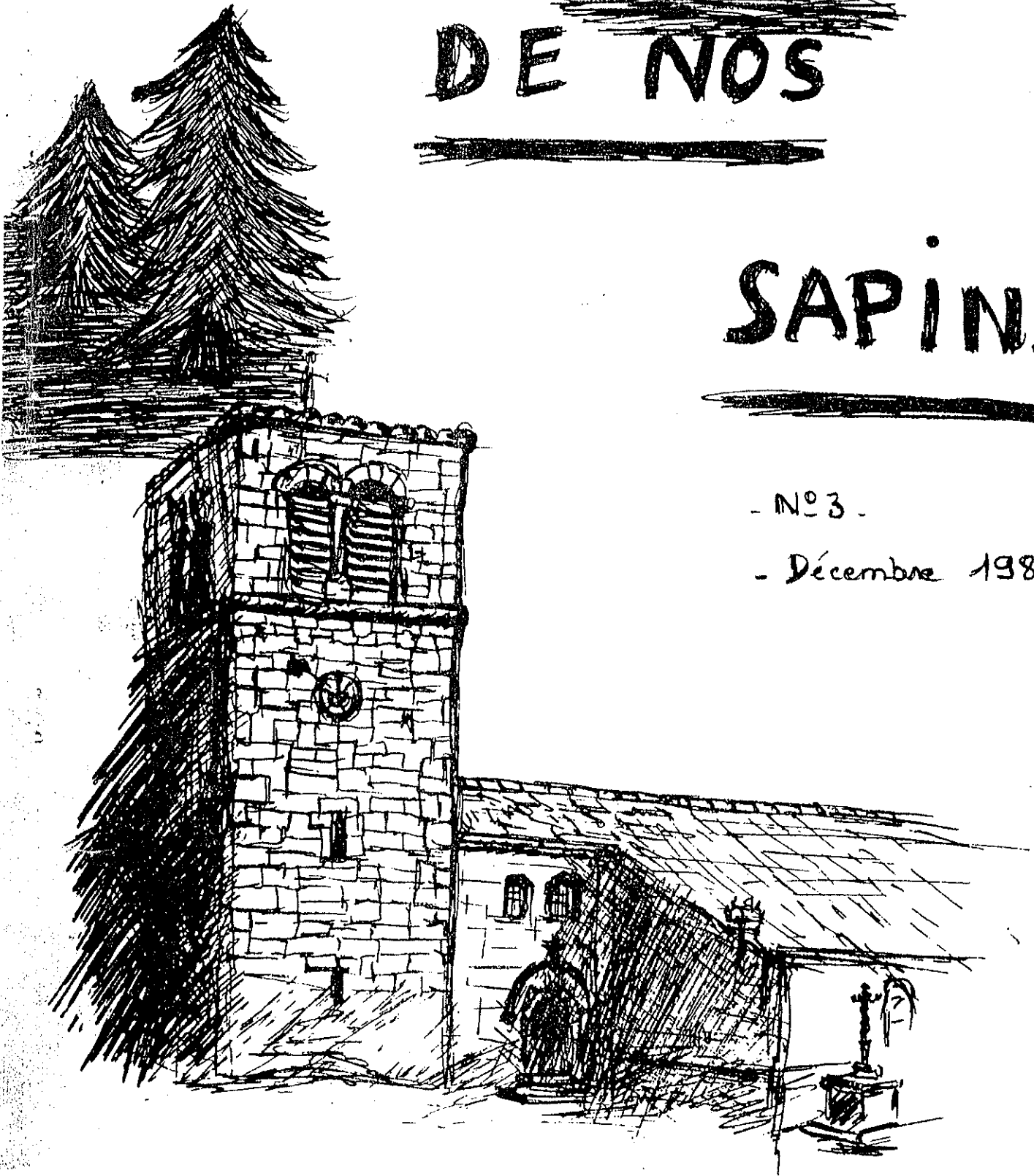
---

**SAPINS**

---

- N°3 -

- Décembre 1984



## SERVICES MUNICIPAUX

Secrétaire de mairie : Madame GUILLAUMOND Nicole

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le lundi de 14 h 30 à 17 h 30
- le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30
- le jeudi de 9 h à 11 h 30
- le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30
- le samedi de 9 h à 11 h 30.

Téléphone de la mairie : 61.00.08

Téléphone des pompiers : 61.05.60 ou 61.09.32

- MAIRE : M. DU PELOUX G. Téléphone : 61.03.29  
Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h
- ADJOINTS : M. CLAPEYRON L. Téléphone 61.09.48  
M. ROUCHON J.F. 61.14.08  
M. RASCLE J. G. 61.09.32  
Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h  
En cas d'urgence ou de besoin, les adjoints sont à votre disposition.
- ASSISTANTE SOCIALE : Madame ABEL - "Les Bruyères" - 43330 ST FERREOL D'AUROURE  
Téléphone (77) 35.55.35 le mercredi matin uniquement, ou  
le jour de ses permanences aux différentes mairies :

- . ST ROMAIN LACHALM : 61.00.08 - le 3ème jeudi après midi du mois
- . ST VICTOR MALESCOURS : 61.05.09 - le 2ème mardi après midi du mois
- . ST PAL DE MONS : 61.01.51 - les 1er et 3ème vendredis après midi du mois.

## LES COMMISSIONS MUNICIPALES.

### Commission des bâtiments et de l'urbanisme :

- M. ROUCHON J.F.
- M. TEYSSIER A.
- M. RASCLE M.
- M. ROYON J.
- M. DIGONNET H.

### Commission financière et du budget

- Mme PAULET M.
- Mme RASCLE C.
- M. TEYSSIER A.
- M. BRUNON J.

### Commission des chemins :

- M. CLAPEYRON L.
- M. CHARRAS J.
- M. EPALLE C.
- M. MANEVY M.

### Commission du Permis de construire

- M. ROUCHON J.F.
- M. CLAPEYRON L.
- M. TEYSSIER A.
- M. EPALLE C.
- Mme PAULET M.

### Commission des affaires sociales et culturelles :

- M. DIGONNET H.
- M. GUILLAUMOND J.
- M. RASCLE J.G.
- Mme RASCLE C.
- M. BRUNON J.

## LE MOT DU MAIRE

---

Au moment où l'année 1984 va bientôt s'achever, chacun d'entre nous est tenté de porter un regard rapide sur ces 12 mois écoulés : que nous auront-ils apporté ? Vie matérielle améliorée ou, au contraire, plus difficile ? Joies familiales ou deuils douloureux ? Bonne santé ou maladies ? Solitude ou réconfort d'affection et d'amitié ? Probablement un peu de tout cela, à doses très variables selon les uns ou les autres.

Et pour notre commune de SAINT ROMAIN, que lui auront apporté ces 12 mois ? Pour être bref, je serais tenté de retenir trois points :

- Un équilibre satisfaisant de notre situation financière : le budget de fonctionnement sera tenu, dégageant même un léger solde positif. Nos investissements malgré parfois quelques retards ou difficultés, se sont poursuivis dans l'enveloppe prévue. Notre dette aura cependant augmenté de 700.000 Frs dus au lotissement de VINCON, dont un emprunt de 500.000 Frs sur 6 ans qui devrait donc s'éteindre en 1990.

- Au plan de la vie économique, on doit constater, en cette fin d'année, que 16 jeunes de la commune pointent à la mairie comme chômeurs. C'est là un point noir auquel, malheureusement, nous n'avons pu, à ce jour, apporter de solution. La création d'emplois nouveaux reste un objectif important que rend cependant très difficile la situation économique générale.

- Au plan de la vie sociale de notre communauté humaine, toutes les Associations, Sociétés et Comité des Fêtes ont poursuivi avec dynamisme leurs activités. Grâce à leur action, nombreux ont été les moments où "il faisait bon vivre à SAINT ROMAIN". Je sais les difficultés rencontrées par toutes celles et tous ceux qui animent ces groupes et je profite de ce "mot du Maire" pour leur dire à tous, et de la part de tous : un très grand merci pour 1984, bon courage et bon succès pour 1985.

Je termine ce mot en vous donnant rendez-vous le dimanche 16 décembre, à 11 heures à la Salle des Fêtes pour :

NOTRE REUNION ANNUELLE D'INFORMATION MUNICIPALE.



## LA REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

---

Vous avez tous reçu, début octobre, l'avis de redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères : 80 Francs pour les personnes seules et 130 Francs pour les ménages. Encore quelque chose à payer, au moment où les avis d'impôts fonciers et taxe d'habitation arrivent chez chacun d'entre vous !!

Nous vous avons fait part, dans notre dernier bulletin, de la décision du Conseil Municipal de créer cette redevance à partir de l'année 1984, et ceci dans un double but :

- Soulager notre budget d'une charge qui devenait très importante et qui était, en fait, la contrepartie d'un service rendu.

- Etendre à tous les habitants de la commune un service qui était, jusqu'alors, payé par tous (à travers le budget) et ne bénéficiait qu'aux habitants du Bourg.

Le montant total des redevances que vous aurez payées en 1984 s'élèvera à 50.000 Francs environ (420 feuilles de redevance ont été envoyées). La commune aura dépensé pour sa part :

- 43.000 Frs réglés au S.I.C.T.O.M. pour l'ensemble des frais de ramassage
- 36.000 Frs pour l'acquisition de 30 conteneurs de 660 litres.

L'expérience de cet été nous a montré que le nombre de conteneurs était parfois insuffisant dans certains villages à forte population estivale et que certaines maisons isolées étaient trop loin des conteneurs mis en place.

Nous prévoyons d'acheter une dizaine de conteneurs supplémentaires en 1985 (environ 12.000 Frs), afin de palier à ces inconvénients et faire en sorte que tous les habitants de la commune puissent bénéficier de ce service dans les meilleures conditions possibles.

## LE LOTISSEMENT DE VINCON

---

Malgré un peu de retard dû aux pluies ininterrompues du mois de septembre, les travaux sont maintenant terminés. Si nous avons dû faire face à quelques imprévus, inévitables dans ce genre d'entreprise, les dépenses totales engagées s'inscriront bien dans l'enveloppe prévue au budget : 810.000 Francs. Il reste à exécuter les travaux d'éclairage public : 9 candélabres, pour lesquels la commande a été passée.

A ce stade de travaux, le lotissement comporte 12 lots prêts à la vente dont la surface varie entre 700 et 900 m<sup>2</sup>. LE PRIX DE VENTE, HORS TAXES, RESTE FIXE à 110 FR\$ LE M<sup>2</sup>, POUR TOUT ENGAGEMENT D'ACHAT SIGNE AVANT LE 31 DECEMBRE DE CETTE ANNEE. Les charges financières des emprunts contractés nous conduiront, par la suite, à réviser ce prix en hausse au début de chaque année.

Au 15 novembre, 2 lots sont vendus, 3 lots sont réservés par la S.A.H.R.M.A.C. pour des logements locatifs, 1 lot est encore sous option.

Les personnes intéressées par l'achat d'un lot peuvent trouver à la mairie tous les plans et informations nécessaires.

#### NOTRE PROJET DE LOGEMENTS LOCATIFS:

---

Nous vous faisons part, dans notre dernier bulletin, des premiers contacts que nous avons pris avec la S.A.H.R.M.A.C. (Société Anonyme d'Habitat Rural du Massif Central) en vue de créer sur la commune des logements locatifs. Nous avons activement poursuivi, depuis, l'étude de ce projet. Les plans des maisons, établis par Monsieur Philippe VIALLA, architecte à Sainte Sigolène, ont été définitivement agréés par la S.A.H.R.M.A.C. et les demandes de permis de construire sont actuellement à l'examen de la Direction Départementale de l'Equipement au PUY. Sauf retard imprévisible, les appels d'offres pourraient être lancés début janvier 85 et les commandes fermes passées fin février. Dans ces conditions, et, sous la réserve importante que la S.A.H.R.M.A.C. puisse dégager rapidement les crédits nécessaires, les logements pourraient être prêts pour la fin de l'année 1985.

Le projet comprend :

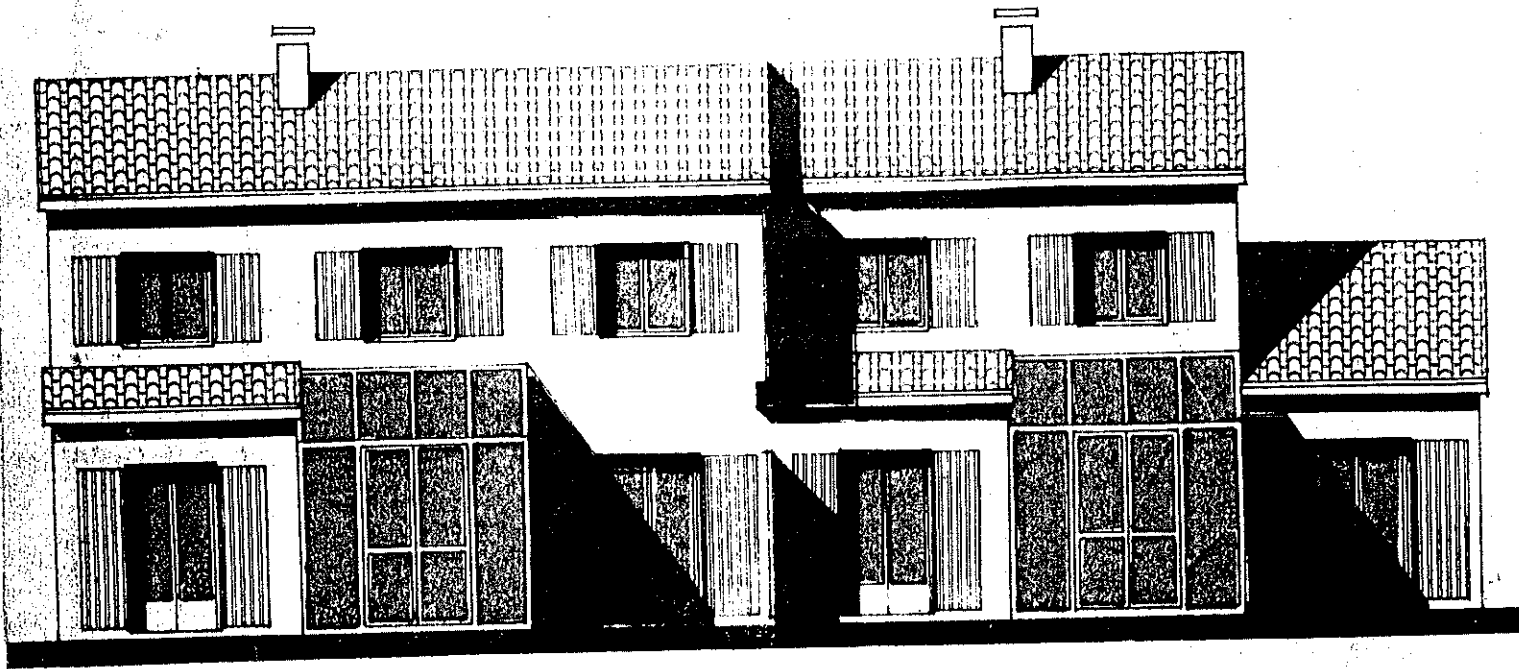
- sur le lotissement de VINCON : 4 logements dont trois de type F3 et un de type F4, chaque logement disposant d'un terrain de 500 m<sup>2</sup> environ. L'ensemble sera constitué de 2 maisons comportant chacune 2 logements indépendants accolés l'un à l'autre.
- sur le lotissement des CHATAIGNIERS : 1 logement de type F5.

Tous ces logements comportent :

- o au rez-de-chaussée : garage, cellier, salle de séjour, serre, cuisine et W.C.
- o à l'étage : deux chambres, salle de bain et W.C. pour les F3  
: trois chambres, salle de bain et W.C. pour le F4.

Les loyers sont très proches de ceux des H.L.M. et permettent aux familles le plein accès aux aides au logement.

Les personnes intéressées peuvent, donc, se faire connaître au secrétariat de la Mairie. Dès que le projet sera lancé définitivement, une Commission Municipale sera mise en place qui examinera les candidatures.



projet de logements locatifs. à Vignon.  
Ici F<sub>4</sub> + F<sub>3</sub> - (plan de façade) -

## GARAGE DES POMPIERS ET ENTREPOT COMMUNAL

L'avant-projet de travaux que nous avons inscrit au budget de l'année ne nous est pas paru satisfaisant. Un examen plus attentif de l'immeuble a montré que de gros travaux d'entretien étaient nécessaires et que l'utilisation possible et souhaitable du sous-sol entraînait la création d'une importante dalle en béton. Nous avons donc fait appel à un architecte et disposons actuellement d'un projet complet qui nous donnerait :

- un grand garage pour les Pompiers en sous-sol, avec accès indépendant par la route des "Châtaigniers".
- un entrepôt communal et des garages au niveau actuel.

La dépense serait bien entendu importante, mais la partie "garage des pompiers" pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % par le Département.

Nous avons donc fait une demande de subvention et transmis un dossier de permis de construire. Si la subvention nous est accordée et, sous réserve que notre budget 1985 le permette, ces travaux pourraient être entrepris l'année prochaine.

## TERRAIN DE FOOT

Après bien des difficultés dues à la pluie, une équipe de volontaires compétents a pu procéder à l'engazonnement du terrain que nous avons vu verdoyer avec joie quelques semaines après. Mais les nouvelles pluies abondantes de ces derniers temps ont mis en évidence une absorption insuffisante de cette eau de pluie : si les drains qui entourent le terrain fonctionnent bien, le terrain lui-même absorbe très mal l'eau de surface.

Nous sommes donc devant une difficulté certaine due à une terre végétale "trop grasse". D'après les informations que nous avons pu recueillir, ce phénomène est malheureusement assez fréquent. On nous a indiqué que des solutions existaient qui permettent de remédier à cette situation sans détruire le surfaçage du terrain. Nous attendons la venue prochaine du spécialiste qui nous a été recommandé.

SAINT ROMAIN AU JOUR LE JOUR  
-----

A l'occasion de la réunion du 16 décembre, le Conseil Municipal sera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et noter toutes vos idées ou suggestions. Vous faciliteriez le bon déroulement de cette réunion en nous renvoyant à l'avance le bulletin réponse ci-joint.

Nous vous signalons, d'autre part, que cette réunion vous donnera l'occasion d'admirer une exposition de dessins, présentant la commune et, réalisés par les enfants de CMI - CM2 de notre école. En outre, UNE SURPRISE vous ATTEND ! Et, en même temps, un apéritif suivra la réunion.

Dans ce bulletin n° 3, nous allons aborder plusieurs rubriques :

- calendrier des fêtes (1er semestre 1985)
- promotion chez nos Pompiers
- nouveaux tarifs du cimetière
- résultats des élections M.S.A.
- opérations : "Brioche A.D.A.P.E.I."  
"Coup de pinceau"
  
- la taxe d'habitation : comment est-elle calculée ?
- projet d'installation du téléphone

Pour les prochains bulletins, si vous avez des suggestions à nous faire connaître, vous pouvez, tout simplement, nous glisser, dans une enveloppe, le petit bulletin réponse ci-joint. Vous pouvez, également, venir nous en parler en vous adressant aux membres du comité de rédaction de ce bulletin.

Mme RASCLE  
M. DIGONNET  
M. DU PELOUX

Mme PAULET  
M. BRUNON

Plus nous serons nombreux, plus nombreuses seront nos idées, meilleur sera notre bulletin dont nous souhaitons qu'il soit un lien entre tous et l'instrument vivant d'une meilleure communication.

LE CALENDRIER DES FETES

12 janvier -	Concours de Belote de l'Ecole + APEL - OGEC
20 janvier -	Fête des Rois - Le Bon Air
26 janvier -	Concours de Belote - E.S.S.R.
3 février -	Fête des Rois - Amicale des Sapeurs Pompiers
16 février -	Bal - Comité des Fêtes
23 février -	Concours de Belote - A.C.C.A.
3 mars -	Concours de Belote - Amicale des Sapeurs Pompiers
30 - 31 mars -	Gala de la Société de Musique - Le Bon Air
20 avril -	Bal - E.S.S.R.
26 mai -	Challenge Tony Chausse - E.S.S.R.
22 juin -	Bal - Comité des Fêtes.



## BELLE PROMOTION CHEZ NOS POMPIERS

Par arrêté préfectoral en date du 3 octobre 1984, notre Chef de Corps, Jean Guy RASCLE, a été promu au grade de Sous Lieutenant.

Un grand bravo à notre nouveau Sous Lieutenant.

## TARIFS DU CIMETIERE

A compter du 1er août 1984, une modification des tarifs est intervenue entre la commune et les Ets CLEMENT.

Nous les portons à votre connaissance :

- ouverture tombe : 120 F
- exhumation : 120 F
- exhumation + inhumation : 240 F

## ELECTIONS M.S.A.

Nous pensons qu'il vous intéressera de prendre connaissance du résultat de ces élections.

Ont été élus :

- GUILLAUMOND Joseph
- PEYRARD Armand
- ROBIN Jean Yves
- EPALLE Claudius

## OPERATION "BRICCHES" A.D.A.P.E.I.

Grace au dévouement de toutes les sociétés qui en ont organisé la distribution, et, à la générosité de tous, la collecte sur la commune a atteint la somme de 6.080 Francs qui a été aussitôt transmise à l'A.D.A.P.E.I.

Un grand merci à tous.

## OPERATION "COUP DE PINCEAU" (SUITE)

Nous vous avons fait part de notre projet de peindre la Salle des Fêtes.

Le travail est maintenant achevé, et, chacun pourra admirer cette réalisation lors de la réunion d'information du 16 décembre.

Grace à quelques uns d'entre vous qui nous en avaient fait la suggestion à travers le bulletin réponse, la Croix de notre Eglise, et, celle du Jeu de Boules ont elles aussi, bénéficié d'un "coup de pinceau". Celle de la Croix de Mission suivra prochainement.

Merci à ceux qui nous en ont donné l'idée et à tous ceux qui ont participé à cet embellissement de notre commune.

## LA TAXE D'HABITATION

Sur 36.450 communes recensées en France, la Haute Loire en compte 265.

Pour ce qui est de la population de la Haute Loire, ST ROMAIN se situe au 70ème rang avec 640 habitants. Au 1er rang, LE PUY avec 25.968 habitants, le dernier étant CHAZELLE (canton de PINOLS) avec 27 habitants.

En ce qui concerne les impôts sur les ménages, ST ROMAIN avec 235,98 F en moyenne par habitant arrive en 176ème position,

derrière RETOURNAC, 1ère avec 864,79 F  
YSSINGEAUX, 23ème  
ST JUST MALMONT, 46ème  
ST DIDIER EN VELAY, 49ème  
ST VICTOR MALESCOURS, 108ème  
DUNIERES, 124ème  
ST PAL DE MONS, 172ème  
et devant RIOTORD, 189ème

Nous avons pensé que beaucoup d'entre vous seraient désireux d'avoir plus de renseignements concernant le calcul de la Taxe d'Habitation.

# I - QUI PAYE QUOI ?

La taxe d'habitation : elle est due par toute personne qui dispose d'un logement meublé, d'un garage, d'un parking, d'une remise..., qu'elle soit locataire ou propriétaire, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.

La taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties : elle doit être versée par les propriétaires ou usufruitiers d'une habitation, d'un local professionnel, commercial, industriel, ou d'un terrain.

Afin d'être plus clairs dans cette explication, nous prenons l'exemple d'une feuille d'imposition de la commune :

# 1984 IMPÔTS LOCAUX TAXE D'HABITATION

DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE  
COMMUNE SAINT-ROMAIN-LACHALM

● LIEU DE L'IMPOSITION

SAINT-ROMAIN-LACHALM

● Numéro d'imposition

430 03 513 024 223 H

P452613001D

● BASES D'IMPOSITION

	COMMUNE	COMMUNAUTÉ URBAINE OU DISTRICT (1)	DÉPARTEMENT
VALEUR LOCATIVE BRUTE	5960 F		5960 F
ABATTEMENTS			
● général à la base	450 F		1280 F
● pour 1 personnel(s) à votre charge			
● spécial à la base			
BASES NETTES D'IMPOSITION	5510 F		4680 F

● MONTANT DES COTISATIONS

	TAXE D'HABITATION			TAXES ADDITIONNELLES		TOTAL DES COTISATIONS F
	COMMUNE	SYNDICATS ET DISTRICT (1)	COMMUNAUTÉ URBAINE OU DISTRICT (1)	DÉPARTEMENT	RÉGIONALE	
BASES	5510 F	F	F	4680 F	4680 F	»
TAUX	3,94 %	%	%	4,82 %	0,90400 %	»
COTISATIONS	217 F	F	F	226 F	42 F	485

● FRAIS DE CONFECTION DES RÔLES (2)

19

SOMME A PAYER

905 F

**IMPORTANT :**

Afin d'éviter toute erreur ou omission, n'oubliez pas de faire connaître au service des impôts indiqué au cadre A ci-dessous :  
- toutes les modifications affectant le nombre de vos personnes à charge (voir définition au verso) ;  
- votre nouveau domicile, si vous changez de résidence principale, en précisant la date de ce changement.

## 2 - CALCUL DES BASES D'IMPOSITION :

- La 1ère ligne de cette feuille est la VALEUR LOCATIVE. C'est un élément assez difficile à vérifier. Elle est exprimée en Francs et a été fixée par l'Administration Fiscale en fonction de la surface du logement, des éléments de confort (chauffage, installations sanitaires, etc...), de son état d'entretien, de sa situation et de son environnement.

C'est un calcul technique : le seul moyen d'en connaître le détail est de demander la fiche de calcul au Service du Cadastre (Il vous en coûtera de 3 F à 4 F).

Si votre logement est le même que l'an dernier, la valeur locative a été majorée de 12 %, par rapport à celle de 1983, par l'Administration Fiscale.

- La 2ème ligne de la feuille concerne les ABATTEMENTS. Comme vous avez pu vous en rendre compte, ils sont différents pour la Commune et le Département.

Dans la feuille présentée, 1 seule personne est à charge : l'abattement est de 450 Frs pour la Commune, et de 1280 Frs pour le Département.

Voici les abattements appliqués à ST ROMAIN en 1984 :

	<u>COMMUNE</u>		<u>DEPARTEMENT</u>
o abattement pour 1 personne à charge :	450 Frs	:	1 280 Frs
o " " 2 " " :	900 Frs	:	2 560 Frs
o " " 3 " " :	1 570 Frs	:	4 160 Frs
o " " 4 " " :	2 240 Frs	:	5 700 Frs
o abattement supplémentaire à partir :		:	
de la 5ème personne à charge :	670 Frs	:	1 600 Frs

Sur ST ROMAIN, nous avons relevé :

o 140	Taxe d'Habitation	avec 0	personne à charge
o 36	"	"	avec 1 " "
o 20	"	"	avec 2 " "
o 19	"	"	avec 3 " "
o 2	"	"	avec 4 " "
o 5	"	"	avec 5 personnes à charge et plus.

Bien entendu, ces abattements ne s'appliquent que sur les résidences principales.

A ST ROMAIN, il y a 184 résidences secondaires :

- La 3ème ligne représente la BASE NETTE d'IMPOSITION. Elle est égale à la Valeur Locative diminuée des Abattements.

Dans la feuille présentée, elle représente :  $5.960 - 450 = 5.510$  Frs (pour la commune).

### 3 - CALCUL DU MONTANT DES COTISATIONS :

Les taux sont appliqués sur les bases calculées précédemment.

<u>TAUX 1983</u>			<u>TAUX 1984</u>	
• Commune	3,94 %	:	• Commune	3,94 %
• Département	4,78 %	:	• Département	4,82 %
• Région	0,752 %	:	• Région	0,904 %

La REGION utilise les mêmes bases de calcul que le DEPARTEMENT.

Dans le cas présenté :

- la Commune perçoit	:	3,94 % de 5 510 Frs	=	217 Frs
- le Département perçoit	:	4,82 % de 4 680 Frs	=	226 Frs
- la Région Auvergne perçoit	:	0,904 % de 4 680 Frs	=	42 Frs

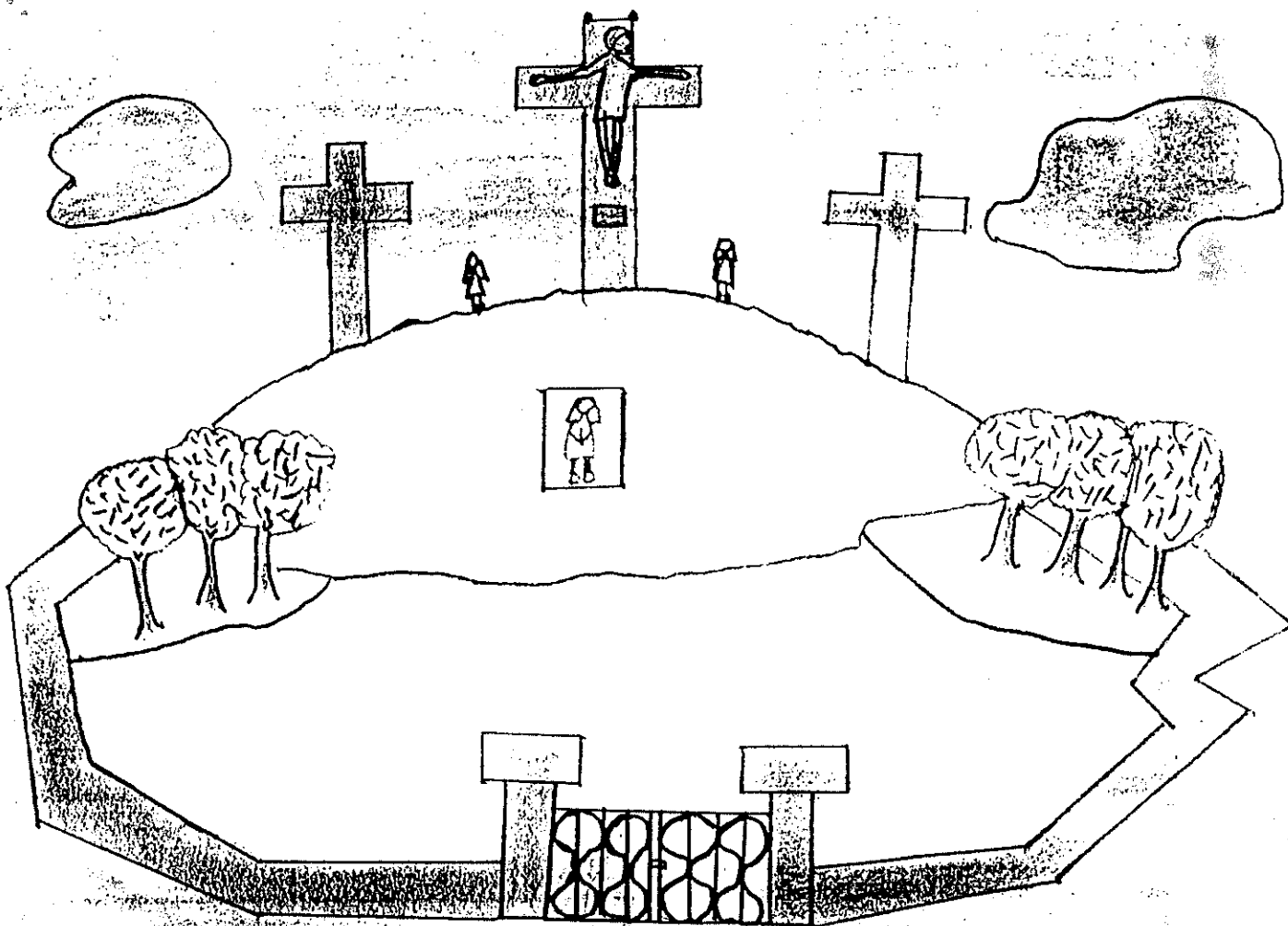
soit au total 485 Frs

A ce total viennent s'ajouter des frais de confection des feuilles s'élevant à 4 % de ce total, c'est à dire :

4 % de 485 Frs	=	19 Frs
----------------	---	--------

Le total A PAYER s'élève donc à : 504 FRANCS

dont 217 Francs seulement reviennent à la commune, soit 42,5 % de l'impôt que vous avez payé.



Session extraordinaire

L'an mil huit cent quatre-vingt dix-neuf et le  
du mois de décembre à neuf heures du matin le Conseil  
Municipal de la commune de S. Romain Lachalm  
s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence  
Monsieur du Seloux Maire  
étaient présents M. M. Gallet, Guillaumont, Fauchet, M. M.  
Dipellière, Chausse, Coussier  
Absents M. M. Heyraud, Couvres, Verlyon, Tanguy

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil  
d'une lettre de Monsieur le Préfet relative à l'installation  
d'un réseau téléphonique départemental  
Le Conseil après en avoir délibéré décide qu'il y a lieu de  
l'attachement de la commune de S. Romain Lachalm au réseau  
téléphonique départemental, ou à défaut au réseau  
intercommunal présentement signé le jour de la séance  
M. M. Gallet, Guillaumont, Fauchet, M. M.  
Dipellière, Chausse, Coussier

Quelques temps plus tard,

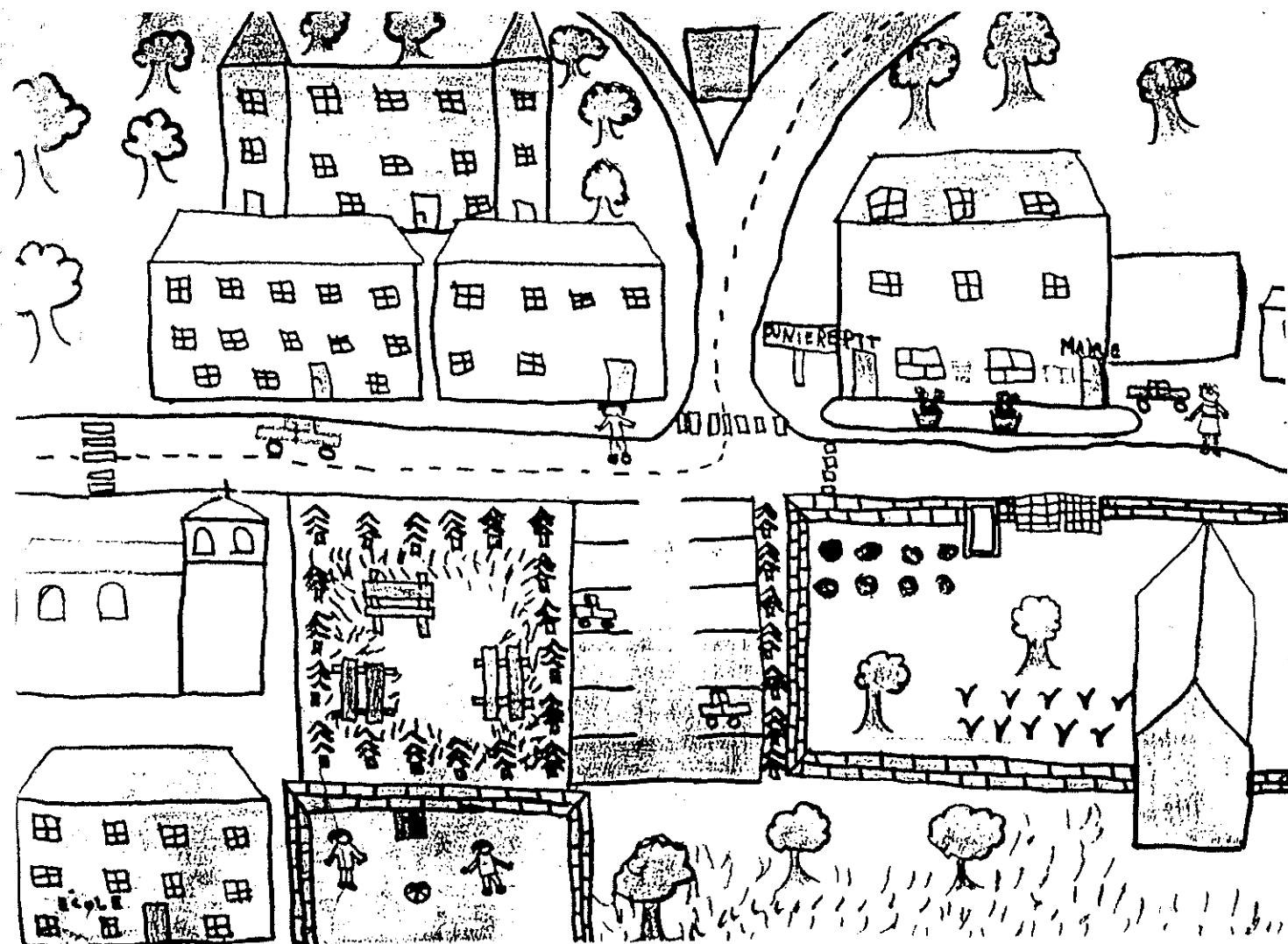
"L'an 1903 et le 9 du mois d'août, à 8 heures du matin, le Conseil  
Municipal de la commune de ST ROMAIN LACHALM s'est réuni en session  
extraordinaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la question de  
l'installation du téléphone dans la commune. Cette installation  
serait gratuite pendant 5 ans et la commune ne paierait qu'au  
surplus 50 francs au bout de 10 ans. Le Conseil Municipal est  
d'avis de l'adopter tel qu'on l'a proposé et à partir du moment  
où il sera installé".

Après l'installation, les incidents,

"L'an 1906 et le 21 du mois d'octobre, à 8 heures du matin, le Conseil Municipal de la commune de ST ROMAIN LACHALM s'est réuni en session extraordinaire :

Le Conseil Municipal étant appelé à délibérer sur la question du service téléphonique et télégraphique qui fonctionne d'une façon très irrégulière, préjudiciable aux intérêts des commerçants de la commune, demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien prier le Directeur des POSTES du Département de la Haute Loire de faire faire les réparations nécessaires pour le bon fonctionnement de cette ligne ; la défectuosité dans ce service provenant de ce que la ligne de ST ROMAIN à ST DIDIER LA SEAUVE a été établie sur la ligne de ST PAL DE MONS. Il serait urgent qu'une ligne directe soit établie entre ST ROMAIN et ST DIDIER LA SEAUVE."



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS  
-----

LE BON AIR

1983 - Le "BON AIR" entrait dans sa 14ème année et, comme ceux de son âge, pensait tout connaître, après les Championnats de France de la Tour du Pin en 81, Royan en 82 et Poissy en 83. Mais, il fallait travailler pour continuer et beaucoup se sont découragés.

Tant pis, une nouvelle équipe s'est formée autour d'un nouveau président Pascal VIALLA, et, la société a poursuivi sa marche en avant, malgré un effectif restreint.

Une petite école de musique est née : une quinzaine d'enfants de ST ROMAIN viennent maintenant depuis deux ans, toutes les semaines, apprendre le solfège et la pratique d'un instrument, assurant ainsi la relève.

Cette année, après une Assemblée Générale qui a vu revenir Louis CLAPEYRON comme Président, Charles et Jean GUILLAUMOND comme trésorier et secrétaire, les musiciens ont élu un nouveau chef de musique : Pascal VIALLA qui est actuellement à la musique militaire de Metz. Maryse CHAUSSE, quant à elle, était élue vice présidente et responsable des Majorettes. Plusieurs parents ont aussi accepté de faire partie du bureau en tant que membres, ce qui permettra d'associer à la jeunesse de cette équipe l'expérience des plus anciens pour un nouveau départ du "BON AIR".

Alors, si vous aussi, vous désirez faire de la musique et même parfois de jolis voyages, vous pouvez nous rejoindre tous les dimanches matin à la Salle de musique.

Comme chaque année, nous organisons diverses manifestations, la principale étant le Gala Théâtral qui aura lieu les 30 et 31 mars 1985.

Nous vous invitons, donc, tous à venir encourager les jeunes talents et passer une bonne après-midi de détente.

BULLETIN REPONSE

(à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie)

- Quels sujets souhaiteriez-vous voir traiter dans un prochain bulletin ?

.....

- Concernant la vie culturelle de St Romain, quelles suggestions pouvez-vous faire ?

.....

- Avez-vous d'autres idées ou remarques et sur quels sujets ?

.....

- Etes-vous prêts à nous apporter votre aide ? (indiquez-nous vos noms)

.....